## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 01.10.2019	Heure 15h51	Numéro	Département(s)  DFS
	Annule et remplace			

Autour(a) - Croups assistints	Lié à :(obligatoire)				
Auteur(s) : Groupe socialiste	ad 19.174				
Titre : Amendement à la motion Céline Vara et Zoé Bachmann 19.174, du 4 septembre 2019, Naturopathes neuchâtelois-e-s laissé-e-s de côté, aux dépens des patient-e-s ?					
Contenu :					
Le texte de la motion est modifié comme suit :					
Le Grand Conseil prie le Conseil d'État <u>d'examiner les conditions de pratique</u> des naturopathes <u>et autres</u> professionnel-le-s des médecines dites « alternatives », <u>et d'évaluer la pertinence et les modalités d'inscrire ces professions dans la loi de santé</u> au même titre que les autres professions médicales. (Suppression de : permettant à ces derniers d'être reconnus, encadrés et exemptés du paiement de la TVA.)					
Motivation (facultatif):					

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Baptiste Hurni						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				
Florence Nater						